

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_201

OBJET :

COMMISSION 1

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Retrait de la délibération d'approbation du PLU d'Ennevelin

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

Présents à partir de la motion M 2021 001 :

Titulaires présents : 39

Suppléants présents : 0

Procurations : 12

Nombre de votants : 51

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 8 novembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

COMMISSION 1

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Retrait de la délibération d'approbation du PLU d'Ennevelin

Le Conseil Communautaire,

Vu la politique plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté Préfectoral confirmant la prise de compétence PLUI en date du 3 août 2021,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 153-31 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 18 mai 2021, par laquelle le conseil municipal d'Ennevelin approuvait la révision de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu le recours gracieux effectué dans le cadre du contrôle de légalité, par courrier des services de la Préfecture du Nord, en date du 16 juillet 2021, à l'encontre de la délibération d'approbation du 18 mai 2021 sur 3 motifs principaux :

- manque de précisions, dans le rapport de présentation, sur la justification du projet de développement de la zone économique « Pévèle Parc » au regard de ses conséquences en matière de consommation foncière agricole et de l'opportunité nouvelle d'aménagement du site « Agfa » sur la commune de Pont à Marcq,
- nécessité de compléter le rapport de présentation du PLU par une analyse des phénomènes reconnus en « catastrophe naturelle » pour une meilleure prise en compte des risques par le document, et la mise en place de mesures à prendre pour éviter la répétition de ces catastrophes.
- nécessité de mieux réglementer les espaces naturels et agricoles, notamment en précisant l'emprise au sol des aménagements et installations légères dans le règlement de la zone Ns et en précisant les règles de changement de destination des bâtiments agricoles afin de confirmer que ces changements ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère de la commune.

Vu la délibération du 15 septembre 2021, par laquelle le conseil municipal d'Ennevelin demandait à Pévèle Carembault de procéder au retrait de la délibération et de reprendre la procédure de révision du PLU,

Considérant que, conformément à la demande des services préfectoraux et à la commune d'Ennevelin, il convient de procéder au retrait de la délibération d'approbation du PLU d'Ennevelin du 18 mai 2021,

Considérant que, conformément à la demande de la commune d'Ennevelin, il convient de reprendre la procédure de révision du PLU d'Ennevelin,

Oùï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 51 Votants)

- ***De retirer la délibération d'approbation du PLU d'Ennevelin en date du 18 mai 2021***
- ***De reprendre la procédure de révision du PLU d'Ennevelin pour la mener à son terme***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait
Le Président
Luc FOUTRY

